

Remboursement des trop perçus

Par **Stef-iz**, le **07/05/2019** à **12:02**

Bonjour

La CAF me réclame 4000€ de trop perçu parce que j'aurais pas déclaré ma reprise de travail à mi temps et congé parental.

Du coup mes recours ont été refusé je remboursais tous les mois 200€ seulement depuis le mois de février la totalité de mes aides sont retenus sauf les allocations logement.ils m'ont rajouté une amande de 870€ ils me prennent 130 sur les allocations logement .

J'arrive a la fin des remboursements mais j'ai l'impression qu'ils me réclame de plus en plus .

Est ce qu'ils ont le droit de tout me prendre sachant que je travaille a mi temps avec une nourrice 8h par semaine 3 enfants donc 1 avec des soucis de santé handicapé à48% donc qui ne touche aucune aide

Merci

Par **pragma**, le **07/05/2019** à **12:45**

Bonjour

La CAF dispose de cette possibilité

Il faut prendre RDV et aller négocier

A défaut, adressez vous au médiateur.